

Comment j'ai vécu ce projet, ce que j'en pense par rapport à la réalité de mon pays »

Ana Pinto AEJD FARO PT

L'éducation inclusive est devenue un fait important dans les sociétés et les systèmes éducatifs, en particulier après **la Conférence de Salamanque en 1994**.

Ainsi, l'éducation inclusive a été une priorité pour les pays ce qui a forcé la création de stratégies et de ressources afin de répondre de manière appropriée à l'inclusion des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans le système éducatif.

Depuis 2008, le Portugal a adopté des lois prévoyant la possibilité d'offrir une méthode d'enseignement plus efficace à tous les élèves, sans exception, dans les écoles ordinaires, **conformément à l'article 24 de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées**.

Cependant, au cours des dix années qui ont suivi, après le monitoring et l'évaluation du processus, il était clair que ce modèle était compromis par un certain nombre de problèmes, en particulier le placement d'élèves handicapés dans des classes ordinaires, mais avec un soutien inadéquat et des modifications des curriculums, une focalisation rigide sur le diagnostic (santé / médical) par catégories de "handicap" qui, dans la pratique, affaiblissait la volonté d'inclure les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, et notamment un groupe important d'enfants qui pourraient en avoir besoin d'un soutien supplémentaire mais le fait de ne pas avoir un diagnostic précis a conduit à une accumulation de besoins non satisfaits, qui ont conduit à un désavantage permanent et chronique. En conséquence de ces préoccupations, en 2018, le Portugal a franchi une étape supplémentaire dans la promulgation d'une loi (décret-loi n ° 54-2018) qui rend illégale la discrimination par handicap dans l'éducation.

Un cadre juridique explicite a été créé pour l'inclusion des étudiants avec et sans handicap.

La nouvelle loi exige que le soutien apporté **à tous les élèves soit déterminé, administré et fourni dans des salles de classe ordinaires** dotées d'équipes multidisciplinaires, chargées de déterminer le soutien nécessaire pour garantir que tous les élèves (quels que soient leur qualification, leur classification ou

leur degré de handicap) ont l'accès et les moyens de participer activement à l'éducation, en vue de leur pleine intégration dans la société.

Ainsi, conformément à l'esprit de la Déclaration de Salamanque et du slogan "Tous les moyens", des services de soutien éducatif sont disponibles dans les écoles ordinaires pour tous les élèves qui en ont besoin, quels que soient leur engagement fonctionnel, leur appartenance ethnique, leur statut social ou économique... La nouvelle loi s'écarte de la logique de catégorisation pour intervenir, dans le but de soutenir un changement de paradigme fondé sur l'accès universel et l'inclusion de tous.

Au centre de cette activité scolaire sont le curriculum et l'apprentissage des élèves.

Ce décret-loi a pour axe central d'orienter le besoin, pour chaque école, de reconnaître la valeur ajoutée de la diversité de ses élèves, de trouver des moyens de faire face à cette différence, en adaptant les apprentissages aux caractéristiques et aux conditions individuelles de chaque élève, en mobilisant les moyens à sa disposition pour que tout le monde apprenne et participe à la vie de la communauté éducative.

Les parents, ainsi que les enseignants/professeurs, ont le droit de proposer une évaluation proposée par l'équipe multidisciplinaire concernant un élève qui doit recevoir un soutien supplémentaire grâce à des mesures sélectives ou supplémentaires.

Les parents en tant que partenaires sont davantage impliqués- les parents et les tuteurs ont le droit de participer et d'être informés sur tous les aspects du processus éducatif de leurs enfants - y compris la participation à toutes les réunions multidisciplinaires, la préparation et l'évaluation de programmes éducatifs individuels et l'accès aux dossiers scolaires de leurs enfants.

La nouvelle loi est une nouvelle étape au Portugal qui transfère l'expertise et les ressources de son ancien système distinct "d'éducation spéciale" aux élèves porteurs de handicap considérable afin d'appuyer l'inclusion de tous les élèves dans les classes ordinaires. Inclure est nécessaire, avec conscience et engagement.

AEJD – PORTUGAL
Ana Pinto